



Groupe PS – Verts et Sympathisants

Conseil général du 8 décembre 2025

"Surfaces protégées en Haute-Sorne: Etat des lieux et stratégie de développement"

Question écrite n° 74

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseilleurs communaux, Cher (ères) collègues,

En 2022, les pays du monde entier ratifiaient l'accord de Kunming Montréal lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité ([COP15](#)). L'accord a pour objectif de protéger 30% des mers et des terres dans le monde d'ici 2030.

La Suisse est signataire de cet accord et s'est engagée à protéger 30% du territoire national. Dans notre pays, actuellement, 13,6%¹ de la surface nationale est protégée d'une façon ou d'une autre. Le chemin pour l'atteinte de ces objectifs est donc encore long.

Au niveau forestier, la Suisse a pour objectif de protéger 10% des forêts du pays d'ici 2030. Et actuellement, il en est à un peu plus de 7% des forêts jurassiennes protégées pour un total d'un peu plus de 200 parcelles².

Au niveau local, Haute-Sorne, plus grande commune jurassienne en termes de superficie, a un rôle à jouer quant à l'extension des surfaces naturelles à protéger. Notre commune dispose, à de nombreux égards, de zones naturelles et paysagères d'une grande richesse.

A ce sujet, mes questions sont donc les suivantes :

1. Quel pourcentage du territoire communal est protégé (réserves forestières, pâturages, zones humides, etc.) ? et selon quelles protections ?
2. Est-ce que le Conseil communal dispose d'une stratégie quant à l'extension des surfaces forestières protégées afin d'atteindre les objectifs nationaux définis par l'Office fédéral de l'environnement ?

¹ Source :

<https://www.geneve.ch/themes/culture/bibliotheques/interroge/reponses/pourcentage-de-la-surface-de-s-territoires-genevois-et-suisse-representent-les-aires-protegees>

² Source :

<https://www.lqi.ch/articles/la-bourgeoisie-de-courtetelle-veut-mettre-10-de-ses-forets-sous-cloche-pour-100-ans-122534>

3. Est-ce que le Conseil communal dispose d'une stratégie quant à l'extension des surfaces naturelles à protéger afin de participer à l'effort auquel la Suisse s'est engagée selon l'accord de Kunming-Montréal de la COP15 ?
4. Quelles sont les zones naturelles communales qui mériteraient selon le Conseil communal une classification en zone protégée ?

Dans sa réponse, je prie le Conseil communal de différencier les forêts domaniales des autres réserves naturelles dans le calcul du pourcentage.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Sacha Crétin, Groupe PS-Verts et Sympathisants, 8 décembre 2025

